



**COMMUNE DE COURTEPIN  
GEMEINDE COURTEPIN**

**Secrétariat du Conseil général  
Sekretariat des Generalrats**  
Route de Fribourg 42  
1784 Courtepin  
026 684 18 34 – [secretariatcg@courtepin.ch](mailto:secretariatcg@courtepin.ch)

**PROCÈS-VERBAL N° 19 DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Mercredi 24 septembre 2025 à 19 h 30 à la salle Festisport à Courtepin  
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général pour la période 2025-2026.

Vice-présidence : Mme Valentine Schmutz Julmy

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo  
M. Boris Geiser  
M. Bernard Sturny  
M. Raphaël Thalmann  
M. Michel Werro

---

Ordre du jour :

- 1 Salutations et ouverture de la séance
  - 2 Appel nominal
  - 3 Approbation de l'ordre du jour
  - 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025
  - 5 Communication de la présidence / informations du bureau du Conseil général
  - 6 Retour des présidents des commissions
    - 6.1 Commission d'aménagement
    - 6.2 Commission culture et loisirs
  - 7 Réponses aux questions de la séance précédente
  - 8 Informations du Conseil communal
  - 9 Divers
-

## **1. Salutations et ouverture de la séance**

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

« Monsieur le Vice-Syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,  
Chers collègues du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Je vous souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui et vous rappelle que les discussions seront enregistrées. Veuillez utiliser les microphones mis à votre disposition et vous présenter avant de vous exprimer sur le sujet traité. Cela facilitera la rédaction du procès-verbal.

Chacun peut s'exprimer en français ou en allemand et je vous rappelle également qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée.

La convocation à cette séance a été publiée avec l'ordre du jour dans la Feuille officielle n° 37 du 12 septembre 2025, à la page 1509. Chaque conseillère générale et chaque conseiller général l'a également reçue par courrier. Tous les documents relatifs à l'ordre du jour ont été mis à disposition sur le cloud du Conseil général avant le délai légal de 10 jours.

Pour la séance de ce soir, nous avons reçu un grand nombre de questions. Des questions et/ou remarques spontanées peuvent bien sûr être ajoutées à tout moment. Cela signifie que nous allons probablement arriver rapidement au dernier point, mais celui-ci nous demandera beaucoup de travail.

## **2. Appel nominal**

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Messieurs Norbert Haas, Rufino Leon, François Meuwly, Daniel Fuhrer et Nicolas Schneiter ainsi que de Mesdames Nicole Andrey et Carole Plancherel.

Absence non excusée : aucune

43 Conseillères et Conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 22 voix en cas de vote.

Notre Syndic, M. Martin Moosmann s'est excusé pour raison de santé.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (43 voix) l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

## **4. Approbation du procès-verbal N° 18 de la séance du 21 mai 2025**

Le procès-verbal de la séance N° 18 du 21 mai 2025 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (43 voix) le procès-verbal de la séance N°18 du 21 mai 2025 tel qu'il a été présenté.

## 5. Communication de la présidence / informations du bureau du Conseil général

La présidence a plusieurs informations à transmettre.

**Mme Valentine Schmutz Julmy**, vice-présidente du conseil général, prend la parole. « Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la soirée de vendredi dernier, le 19 septembre. Nous avons profité d'une magnifique météo pour finaliser la mise en place d'un hôtel à insectes, créé par Le Goût du Miel, qui trône fièrement près du bâtiment communal. Dans une chouette ambiance, nous avons partagé un petit apéro tout en mettant la main à la pâte.

Un chaleureux merci s'adresse à Boris et Claude, les codirecteurs de ce formidable établissement, et toute leur équipe, qui nous ont offert l'hôtel à insectes et mis sur pied cet atelier pour un travail d'équipe, bien organisé (comme dans une ruche).

La soirée s'est poursuivie à la salle communale de Wallenried pour un repas en toute simplicité. Nos chaleureux remerciements s'adressent encore à Chantal, Anne et les deux jeunes aides de cuisine pour l'organisation et la gestion logistique ainsi qu'à la Commune pour la prise en charge financière. »

**Mme Cornelia Rolli Salathe**, présidente du Conseil général, poursuit : « Le prochain événement que je souhaite mentionner est la retransmission publique, le public viewing de la finale d'Audrey Werro, le dimanche 21 septembre à Belfaux. La course était très passionnante, l'ambiance excellente et le résultat fantastique d'Audrey reconnu. Une délégation d'environ 50 à 60 personnes de Courtepin était présente sur place. Un grand merci à la Commune pour avoir pris en charge l'apéritif !

Je peux également mentionner la délégation d'environ 15 personnes du Conseil général qui était présente au meeting international de Fribourg et qui a encouragé Audrey sur place. De plus, peu avant son départ pour Tokyo, nous lui avons remis, après consultation du bureau, une carte au nom du Conseil général. Mme Fiorina Brühlhart s'est chargée de cette tâche, merci beaucoup, Fiorina.

Enfin, pour fêter l'excellent résultat d'Audrey Werro aux championnats du monde, je prie toutes les personnes intéressées de rester dans la salle après la fin de la séance. Nous pourrions filmer une « standing ovation » et la lui envoyer via WhatsApp, si vous êtes d'accord. »

**Mme Cornelia Rolli Salathe**, présidente du Conseil général, poursuit en présentant les dates des séances du conseil général pour l'année 2026. L'assermentation des nouveaux conseillers et conseillères généraux du district est fixé au samedi 25 avril par la Préfecture du Lac. Pour notre Commune, la première réunion du Conseil général aura lieu le 29 avril 2026, la deuxième le 27 mai 2026. La troisième réunion après les vacances d'été est prévue le 23 septembre 2026 et les réunions de décembre sont prévues les 9 et 10 décembre.

**Mme Valentine Schmutz Julmy**, vice-présidente du conseil général, reprend la parole pour annoncer qu'entre la dernière séance de décembre 2025 et l'assermentation des nouveaux conseillers et conseillères généraux en avril 2026, le Conseil général, sous la forme actuelle, peut être convoqué si l'urgence d'un dossier le nécessite.

**Mme Cornelia Rolli Salathe**, présidente du Conseil général, annonce que le manuel est disponible en allemand et en français sur le cloud du Conseil général.

Elle poursuit en annonçant que le lundi 22 septembre, le groupe « Courtepin Ensemble » a déposé un postulat. La recevabilité de ce postulat sera discutée lors de la séance de débriefing du 7 octobre. Si ce dernier devait être déclaré comme recevable, il serait soumis au vote lors de la séance du Conseil général du mois de décembre.

Pour finir, elle informe que le 5 novembre, la Commune de Courtepin organise une soirée d'information à l'intention de la population au sujet des élections. Cette soirée d'information n'a pas pour objectif premier de mener une campagne électorale personnelle. Au contraire, l'objectif est de présenter les tâches et les compétences des deux autorités communales à la population intéressée. La soirée d'information aura lieu dans la salle paroissiale. Bernard Sturny, Michel Schafrroth, Eric Vonlanthen et Cornelia Rolli Salathe discuteront des détails

précis dans les prochains jours. Les chefs de groupe seront ensuite informés. Elle demande de réserver cette date, car le soutien des groupes pourrait être demandé.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, informe que M. Eric Vonlanthen présentera plus tard le déroulement des élections et les étapes à suivre.

## **6. Retour des présidents des commissions**

Mme Cornelia Rolli Salathe passe la parole à M. Mario Wüthrich.

### **6.1 Commission d'aménagement**

M. Mario Wüthrich salue l'assemblée et présente l'état d'avancement des différents travaux de la commission d'aménagement en les classant par ordre de priorité. Il informe qu'il contacte les services cantonaux en moyenne une fois par mois afin de faire avancer les dossiers de la Commune.

Le PAD de la zone Michel est à bout touchant d'après les services cantonaux. Pour ce dossier, deux adaptations du PAL ont dû être faites. Le périmètre du PAD a été adapté et pour se faire le PAL a dû être modifié. Les services cantonaux retourneront bientôt leurs remarques. Des adaptations du projet seront éventuellement encore à effectuer. La Commune espère que le dossier pourra être mis à l'enquête avant Noël.

Le PAL complet de Villarepos doit venir en retour après le PAD de la zone Michel. Ensuite, les dossiers de Pensier et Barberêche seront traités au courant de l'hiver.

L'harmonisation des PAL des anciennes communes est le prochain dossier. Des travaux préparatoires ont débuté. Le bureau d'urbanisme « Archam » a reçu le mandat d'exécuter une étude de densification qui servira de base pour l'harmonisation des PAL et établira un projet de territoire pour connaître les lieux où des adaptations sont encore possibles. « Archam » établira également un cahier des charges pour aider la Commune à la soumission des différents travaux d'harmonisation. Ces travaux d'harmonisation devraient coûter à la Commune entre CHF 250'000.- et CHF 300'000.-.

### **6.2 Commission culture et loisirs**

La parole est passée à Mme Gilda Bello. Elle souhaite tout d'abord remercier l'AVB pour l'organisation du 1<sup>er</sup> août et M. Eric Vonlanthen pour son discours au 1<sup>er</sup> août.

Elle informe qu'à l'occasion de la bénichon, la Commune a distribué le 15 septembre des cuchaules à tous les enfants de l'école primaire de Courtepin. C'est la deuxième année que cette tradition a été instaurée et elle est grandement appréciée par les élèves.

Elle poursuit avec les cours de samaritains qui débuteront courant du mois d'octobre. C'est la première fois que ces cours sont organisés, les inscriptions sont bonnes, un bilan sera effectué à la fin.

Elle annonce qu'un spectacle – thé dansant sera organisé par la CCL courant octobre, que le Pumptrack est en cours d'installation à Wallenried et restera un mois et que des spectacles seront organisés en janvier et en mai 2026. En avril 2026, une patinoire sera installée à Wallenried pour une durée d'un mois environ. Elle informe que la Commune est inscrite à suisse.bouge au mois de mai 2026 et que des informations seront disponibles dans le bulletin communal à ce sujet.

Elle conclut en annonçant que le marché de Courtepin aura lieu le 6 juin 2026 et que deux manifestations en juillet et en août sont en cours de finalisation.

## 7. Réponses aux questions de la séance précédente

Avant d'aborder les rapports des différents départements, Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général passe la parole à Mme Regula Hayoz Helfer pour répéter la question du groupe « Courtepin Ensemble » au sujet de la rive nord du lac de Schiffenen, question restée en suspens lors de la dernière réunion.

Le lac de Schiffenen est très apprécié de la population. En été, il attire de nombreuses personnes sur ses rives. En 2021 et 2022 notamment, plusieurs incidents ont été signalés en raison du bruit, des déchets, de la circulation et des barbecues sauvages.

Le plan directeur régional du district du Lac régit le développement de notre région. La fiche de mesures U14 intitulée « Assurer une gestion durable des rives du lac de Schiffenen » fixe les objectifs pour l'aménagement de la rive nord du lac de Schiffenen dans les domaines de la nature et du paysage, du trafic nautique, du tourisme et de la mobilité. La carte générale de l'aménagement des rives du lac Schiffenen donne un aperçu des scénarios de développement possibles. Le plan directeur cantonal définit les tâches de la Commune dans le chapitre « T114 Ports de plaisance et places d'amarrage » (entre autres au point 3.3 Tâches communales).

Les Communes :

- garantissent l'accessibilité des rives ainsi que des espaces de détente et de loisirs sur les rives du lac ;
- protègent les espaces naturels contre toutes les activités et utilisations susceptibles de les altérer ;
- favorisent l'accès aux rives pour la mobilité douce et les transports publics en prévoyant des liaisons directes pour les piétons et les cyclistes jusqu'aux arrêts de bus ;
- regroupent les infrastructures touristiques importantes ;
- participent à la planification régionale pour l'élaboration et la révision des plans directeurs régionaux ;
- créent des ports de plaisance ou d'autres lieux d'amarrage collectifs.

Au Conseil général, le sujet a été abordé à la suite d'une question posée par les groupes « Courtepin Ensemble » et « Pluriel-Plural ».

Lors d'une discussion le 2 juin 2023, le Conseiller communal, M. Daniel Aeschlimann, a présenté un concept.

- Où en est la planification des rives du lac de la Commune de Courtepin (de Kleingurmels à Pensier) ?
- Quelles mesures ont été prises en matière de mobilité, d'accessibilité et de déchets et quelles sont celles qui sont encore prévues ?
- Une feuille de mesures est-elle prévue dans le plan directeur communal ?
- Quand les travaux de planification des rives du lac seront-ils terminés ?

**M. Daniel Aeschlimann** répond qu'une réflexion a été menée au sein du service technique concernant ce projet. En raison de son ampleur, il a été décidé d'inscrire un montant au budget 2026 afin de mandater un bureau spécialisé pour réaliser une étude approfondie. Des projets d'autres entités sont en cours, il y a notamment la création d'une nouvelle prise d'eau au lac de Schiffenen pour mener l'eau au lac de Morat qui est envisagée, mais dont l'emplacement n'est pas encore connu. La Commune veut donner une réponse professionnelle à ce projet.

**Mme Regula Hayoz Helfer** apprécie l'approche et demande si des améliorations seront déjà visibles cet été.

**M. Daniel Aeschlimann** répond que cela dépendra de la rapidité du bureau d'ingénieur mandaté. Ce dernier devra vraisemblablement présenter son projet au Conseil Communal.

M. Philippe Stöhr demande des explications en français qui lui sont données.

## 8. Informations du Conseil communal

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, informe que la 1<sup>re</sup> partie de la séance est terminée et que la 2<sup>e</sup>, la plus longue, commence maintenant. Elle passe la parole à M. Eric Vonlanthen qui va expliquer au Conseil général le déroulement du processus des prochaines élections. Exceptionnellement, les membres du Conseil général peuvent poser leurs questions immédiatement à la fin de la présentation sans attendre les divers.

**Le résumé du processus électoral** est présenté afin d'informer les personnes concernées sur les étapes clés, les délais à respecter et les modalités de participation. Les documents officiels seront disponibles dès la parution de l'arrêté de convocation du corps électoral dans la Feuille officielle, prévue pour début novembre 2025. Cette publication inclura également les textes légaux associés.

Par défaut, l'élection des membres du Conseil communal se déroule selon le **scrutin majoritaire**. Toutefois, un passage au scrutin proportionnel est possible si une demande écrite, signée par au moins vingt électeurs habilités à voter, est déposée au Secrétariat communal **au plus tard le vendredi 23 janvier 2026 à 12h00**. Ce délai est strict et toute demande tardive sera irrecevable.

La demande doit être affichée **au pilier public** et la liste des signataires peut être consultée jusqu'à la clôture du scrutin. En l'absence de dépôt de liste dans les délais impartis, toute demande ne devient nulle.

L'élection des membres du Conseil général se fait d'office selon le **scrutin proportionnel**.

Le **lundi 26 janvier 2026 à 12h00** constitue le **dernier délai** pour le dépôt des listes électorales auprès du Secrétariat communal. Seuls les formulaires officiels fournis par ce dernier peuvent être utilisés. Le nombre de candidats sur une liste ne peut pas excéder le nombre de sièges à pourvoir. Le cumul de candidatures est interdit, et toute double candidature entraîne la radiation du candidat concerné sur toutes les listes.

Chaque candidat doit signer la liste. Une signature manquante entraîne l'élimination du nom. Une fois déposée, une liste est définitive et ne peut pas être modifiée. Le retrait de candidature est impossible après dépôt.

Les listes doivent être parrainées par un responsable et accompagnées de vingt signatures d'électeurs habilités. Une personne ne peut signer qu'une seule liste. En cas de double signature, celle-ci devient nulle sur toutes les listes concernées.

Lors du dépôt des listes électorales au Secrétariat communal, une vérification est effectuée par le personnel administratif afin d'identifier d'éventuelles signatures multiples. Il est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer les documents, afin de permettre d'éventuelles corrections en cas d'incompatibilités ou d'erreurs.

Certaines règles **d'inéligibilité** sont rappelées. Les membres du personnel communal exerçant une activité régulière, notamment la secrétaire communale et l'administratrice des finances, ne peuvent pas se présenter à l'élection du Conseil communal. De plus, les Communes peuvent adopter des règlements plus stricts, ce qui n'est pas le cas actuellement à Courtepin.

Des **incompatibilités familiales** sont également à respecter: les parents en ligne directe, conjoints, partenaires enregistrés, alliés au premier degré (beaux-parents, gendre, belle-fille), ainsi que les frères et sœurs ne peuvent pas simultanément siéger au sein du Conseil communal. En cas d'élection simultanée de deux personnes concernées, seule celle ayant obtenu le plus grand nombre de voix pourra conserver son siège.

Concernant le Conseil général, les règles d'incompatibilité sont similaires, mais moins strictes. Les membres du Conseil communal, la secrétaire communale et l'administratrice des finances ne peuvent pas siéger au Conseil général.

Chaque liste électorale doit porter un nom distinct, validé par la secrétaire communale. En cas de doublon, un changement de nom sera demandé.

Le **premier tour** des élections est prévu le **dimanche 8 mars 2026**. En cas de second tour, celui-ci se tiendra le **dimanche 29 mars 2026**. Le **retrait de candidature** entre les deux tours est possible jusqu'au **mercredi 11 mars 2026 à 12h00**, uniquement pour les candidats élus au premier tour. Il est impossible de remplacer un candidat non élu.

La **clôture du registre électoral** interviendra le **mardi 24 mars 2026 à 12h00**, marquant la fin du processus électoral. L'**assermentation des élus** du district est prévue pour le **samedi 25 avril 2026**.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, donne la parole encore à M. Eric Vonlanthen pour présenter les informations d'ordre général au sujet de la Commune.

M. Eric Vonlanthen annonce plusieurs changements au niveau du personnel communal.

- Engagement définitif de **Mme Gaëlle Joye** en qualité de gestionnaire des ressources humaines à un taux d'activité de 50 %. Ce poste était ouvert depuis un certain temps.
- Entrée en fonction prévue au 1<sup>er</sup> novembre 2025 de **Mme Alexia Perrin** en qualité de secrétaire au service technique. Le recrutement pour un poste similaire, avec impératif de langue maternelle allemande, reste en cours.
- Engagement au service des finances de **Mme Tatiana Gomes Moraes**, ancienne apprentie au sein de la Commune, qui a effectué une année de formation complémentaire avant de réintégrer l'administration. Elle occupe désormais un poste à 100 %, dédié notamment à la gestion du contentieux. Ce renforcement s'inscrit dans une logique de planification des futurs départs à la retraite et d'équilibrage des taux d'activité.
- Réussite de l'apprentissage de **M. Marius Herr**, qui a obtenu son CFC avec maturité bilingue. Des félicitations lui ont été adressées pour son parcours.
- Entrée en fonction le 15 août 2025 de **Mme Maïra Panchaud**, nouvelle apprentie employée de commerce.

La Commune maintient son engagement en faveur de la formation, avec trois apprentis présents chaque année.

M. Eric Vonlanthen informe qu'il n'y a pas d'informations relatives au dicastère des finances.

**La parole est donnée à M. Daniel Aeschlimann** qui fait un compte rendu des travaux en cours.

- À **Courtaman**, les travaux sur le **Rosenweg** (chemin des rosiers) sont en phase terminale. Ils comprennent la mise en place d'un réseau séparatif et d'une conduite d'eau potable.
- Les travaux sur le **Brigelsweg** (route de Breilles) ont également débuté, causant des perturbations de circulation pour les riverains.
- Concernant le **bassin de rétention de Villarepos**, le permis a été obtenu, mais une opposition est en cours. Les préparatifs pour les soumissions sont en cours.
- À **Pensier**, le projet de la **route du Pensionnat** est en attente de permis.
- Pour la **route de la Bergerie**, une adaptation du projet a été nécessaire suite à un refus lié à la largeur insuffisante du trottoir. Des discussions sont en cours avec les TPF pour envisager un rapprochement de l'ouvrage vers la voie ferrée, ce qui nécessiterait la construction d'un mur de soutien afin de respecter les normes en vigueur. Une **demande de crédit complémentaire** sera présentée en décembre pour couvrir les ajustements nécessaires.
- Une **pétition concernant la déchetterie de Villarepos** a été reçue. Elle sera traitée et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

M. Daniel Aeschlimann présente le **processus de réalisation des projets communaux**

Il est fréquent que des demandes de financement soient formulées pour des projets dont l'avancement semble lent ou incertain. Cette situation est bien connue de celles et ceux qui ont déjà eu l'opportunité de mener des projets de construction ou d'aménagement. Afin d'illustrer les différentes étapes nécessaires à la concrétisation d'une idée, un document visuel a été trouvé et présenté. Ce dernier permet de mieux comprendre les exigences et les délais inhérents à chaque phase du processus.

Ce document peut également servir de référence utile pour les futurs conseillers communaux ou généraux, afin qu'ils puissent appréhender les raisons pour lesquelles certains projets, bien que financés depuis plusieurs années, n'ont pas encore vu le jour.

Le processus débute par **le vote du budget** par le Conseil général, suivie de la **définition des besoins** dans le cadre d'une étude préalable. Cette étape est ensuite soumise à un **contrôle et une validation par le Conseil communal**. Si la validation est refusée, le projet retourne à la phase de définition des besoins. En cas d'acceptation, il passe à **l'élaboration d'un avant-projet**, validé par un comité de pilotage (COPIL) ou un groupe de travail.

Une fois le projet définitif établi, le dossier de **demande de permis est déposé**. Celui-ci est examiné par les instances compétentes qui vérifient sa conformité. Le projet peut alors être :

- abandonné,
- retravaillé,
- ou publié dans la feuille officielle.

La publication peut entraîner des **oppositions**. En cas d'opposition, le mandataire informe les parties concernées et, si nécessaire, une séance de conciliation peut être organisée. Si aucun accord n'est trouvé, le projet peut être abandonné.

Si les oppositions sont levées, le dossier est **transmis aux autorités compétentes** pour préavis.

En cas de conformité, il est transmis au **SeCA**. Sinon, des modifications sont demandées.

Le dossier est ensuite soumis à la consultation des **services de l'Etat de Fribourg**, chacun émettant un avis favorable ou défavorable.

Enfin, le dossier est transmis à la préfecture, qui rend une **décision sur le permis ou les oppositions**. Si le permis est délivré sans recours, le projet peut entrer en phase de réalisation, avec délivrance du certificat de conformité et du permis d'occupation.

Le document présenté inclut également un tableau **des délais estimés par phase** :

- Phase 1 : 4 à 6 mois
- Phase 2 : environ 3 mois
- Phase 3 : environ 3 mois
- Phase 3.2 : environ 3 mois
- Études d'exécution : 2 à 4 mois
- Dépôt du permis communal : 6 semaines à 5 mois
- Traitement par le canton et la préfecture : 3 à 8 mois
- En cas de recours judiciaire : environ 6 mois supplémentaires
- Phase finale (réalisation) : variable selon la complexité du projet

Ainsi, entre l'idée initiale et la réalisation concrète, le délai peut s'étendre de **2 à 3 ans, voire davantage**. Il est important de souligner que ce rythme n'est pas dû à un manque d'efficacité du service technique, mais à la complexité du processus et aux nombreux allers-retours nécessaires. Ce document pourra être un outil précieux pour les personnes appelées à reprendre ces responsabilités à l'avenir.

**La parole est donnée à M. Mario Wüthrich** pour présenter les activités relatives au dicastère de la santé.

- Le **home Saint-François** a été officiellement inauguré il y a deux semaines, en présence de représentants cantonaux et préfectoraux. L'établissement, entièrement rénové et agrandi, offre désormais 48 chambres individuelles, chacune équipée d'une salle de bain privative, conformément aux normes actuelles. Une journée porte ouverte a également été organisée pour la population.
- Dans le cadre du **Réseau Santé Lac** (RSL), un crédit pour une étude de potentiel de développement a été voté par les délégués. Cette étude concerne les sites de Sugiez, Chiètres et Morat, où des possibilités d'extension existent sur des terrains adjacents. Les sites de Jeuss et Courtepin, récemment rénovés, ne sont pas inclus dans cette analyse. Une étude de faisabilité sera lancée pour évaluer les options de développement sur les trois sites concernés.
- Le **service de transport** fonctionne désormais de manière stable, avec une demande croissante. Il est rappelé que des chauffeurs bénévoles sont toujours recherchés pour renforcer ce service.

**La parole est donnée à Mme Marianne Scherrer Brantschen** qui a trois points à présenter.

- La Commune organise actuellement des cours de langue suisse allemande « **Rägeboge** » destinés aux élèves des classes 1H à 4H. Quatre classes sont ouvertes, représentant un total de 24 cours dispensés jusqu'en avril 2026.
- La **maternelle de Villarepos**, nommée Le Petit Train, affiche complet pour l'ensemble de ses places disponibles.
- La **bibliothèque communale** bénéficie désormais d'un nouveau programme de gestion des ouvrages, facilitant le suivi des prêts et améliorant l'organisation pour les usagers comme pour les bibliothécaires.
- Concernant les **transports scolaires**, un courrier de réclamation a été adressé à la Commune et au Bureau du Conseil général suite à la suppression d'un arrêt de bus dans le village de Wallenried. Une réponse écrite aux parents a été envoyée en fin de semaine précédente. Ce courrier a rappelé que l'organisation du transport scolaire repose sur des critères complexes : sécurité des élèves, contraintes géographiques, nombre d'enfants inscrits, optimisation des arrêts et maîtrise des coûts. Une meilleure communication à l'intention des parents est toutefois nécessaire et prévue afin de leur permettre une meilleure anticipation.

**La parole est donnée à Mme Gilda Bello** qui rectifie sa précédente intervention en annonçant que le thé dansant est organisé par la Commune et non par la CCL. Elle ajoute que le 7 novembre aura lieu le souper des jeunes citoyens.

La parole est donnée à **M. Jonas Aebischer** qui fait le point sur ces projets en cours.

- **Le système de fermeture** des bâtiments communaux a été remplacé dans le cadre d'une mesure de modernisation prévue au budget. Ce changement n'est pas lié à des incidents de sécurité, mais s'inscrit dans une démarche d'amélioration des infrastructures.
- Concernant le **projet de la Zone Michel**, les travaux avancent de manière satisfaisante. Une réunion a été organisée avec les groupes d'utilisateurs et les associations culturelles afin de les informer de l'état d'avancement. Le projet suscite un fort intérêt, et les besoins exprimés semblent pouvoir être considérés. Lors des réunions de la commission de construction, l'attention est portée actuellement sur l'optimisation du volume du bâtiment ainsi que sur l'impact visuel extérieur de l'ouvrage.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, remercie les Conseillers communaux pour toutes ces explications. Elle trouve toujours très intéressant de savoir ce qui se passe et ce qui s'est passé dans la Commune. Elle tient aussi à remercier chaleureusement, les collaborateurs et collaboratrices de la Commune, pour le travail accompli.

## 9. Divers

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, indique que l'assemblée aborde désormais le neuvième point de l'ordre du jour, à savoir les questions diverses. Elle précise qu'un total de dix questions ont été soumises par écrit.

Elle invite les participants à mener la discussion de manière concentrée et structurée, en évitant de passer d'un sujet à un autre sans avoir préalablement clôturé la discussion en cours. Il est ainsi convenu que chaque question sera traitée individuellement, jusqu'à ce que les échanges soient considérés comme terminés, avant de passer à la suivante.

### **Question de M. Franz Walter du groupe « Entente bourgeoise » au sujet des normes en cas de décès de membres exécutifs.**

Existe-t-il, au niveau du Conseil communal, une norme bien établie ou même un règlement en cas de décès d'un membre actif ou ancien membre de l'exécutif ou d'un membre actif du Conseil général ?

Si ce n'est pas le cas, nous suggérons d'ouvrir une discussion à ce sujet au sein du Conseil communal.

La question a été soulevée par différents concitoyens suite au décès d'un ancien syndic. Même si elle se fonde sur un événement concret, elle se veut rester abstraite.

**M. Eric Vonlanthen** répond qu'en début de législature, le Conseil communal a défini des modalités applicables en cas d'événements heureux ou malheureux, concernant différentes catégories de personnes en lien avec la Commune. Ces dispositions couvrent notamment :

- les employés communaux,
- les membres du Conseil communal,
- les membres du Conseil général.

Concernant les anciens membres du Conseil communal, il est précisé que les modalités actuelles tiennent compte d'une période de référence correspondant à la législature précédente, soit les cinq dernières années. Ces dispositions s'appliquent à condition que la personne concernée soit toujours citoyenne de la Commune de Courtepin.

Ces règles ont été établies en début de législature et peuvent naturellement être discutées ou révisées à l'avenir, mais elles sont actuellement définies ainsi.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question de M. Franz Walter, « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » au sujet des résultats des forages profonds STEP.**

« Nous souhaitons également être informés des résultats intermédiaires des forages profonds effectués sur le site de la station d'épuration de Pensier et, le cas échéant, de leurs répercussions sur l'avancement des travaux. »

**M. Daniel Aeschlimann** nous donne lecture de la réponse de M. Martin Moosmann. Les résultats des forages profonds n'ont eu, et n'ont toujours, aucun impact sur le début des travaux. Il est prévu que certains matériaux extraits soient classés en type E, nécessitant un traitement spécifique. La quantité exacte de ce type de matériau ne peut pas être déterminée à ce stade et sera connue lors des travaux de terrassement. Le chantier de la station transformatrice a débuté à **la mi-septembre**, et les travaux de terrassement devraient commencer **début novembre**.

Il est recommandé de consulter régulièrement le site internet [www.aesc2040.ch](http://www.aesc2040.ch), qui offre une mise à jour continue sur l'ensemble du projet de construction de la nouvelle station d'épuration (STEP). Toute personne intéressée peut y suivre l'évolution du chantier et obtenir des informations actualisées.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question de M. Philippe Stöhr, « Pour notre Commune » concernant la détermination des coefficients des taxes eau et épuration.**

À la suite de l'adoption du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux par le Conseil général lors de sa séance du 11 décembre 2024, le conseil communal a la charge de déterminer les coefficients des taxes dans la fourchette prévue dans ledit règlement, soit entre CHF 30.– et CHF 40.– pour la taxe de raccordement, entre CHF 0.60 à CHF 1.20 pour la taxe de base, entre CHF 0.90 à CHF 2.50 pour la taxe d'exploitation.

Les taxes, contrairement aux impôts, touchent l'ensemble de la population indépendamment de leur revenu. C'est pourquoi notre groupe attend de la part du Conseil communal une détermination du coefficient des taxes eau et épuration s'établissant sur des calculs précis et pertinents afin que ces encaissements correspondent aux besoins réels de la Commune en y intégrant une utilisation progressive des réserves à disposition.

Questions au Conseil communal :

- Les coefficients des taxes eau et épuration pour 2025 sont-ils déjà connus ?
- Sur la base de quelles données sont déterminés les coefficients des taxes eau et épuration 2025 ?
- Une mise à jour du plan de financement dès 2025 des ouvrages de l'eau et l'épuration de la Commune de Courtepin a-t-il été élaboré ?
- La commission financière a-t-elle ou sera-t-elle amenée à valider ce plan financier ainsi que les données permettant la détermination des taxes eau et épuration ?
- Les membres du Conseil général seront-ils informés des bases et méthodes de détermination de ces coefficients ?

**M. Eric Vonlanthen** communique les éléments suivants afin de répondre à la question.

Les **coefficients des taxes** pour l'année **2025** sont désormais connus et les factures sont en cours d'établissement. Conformément au règlement, les montants retenus sont les suivants :

- **Taxe de base** : le règlement prévoit un intervalle entre CHF 0.60 et CHF 1.20. Le coefficient retenu pour 2025 est de **CHF 0.80**.
- **Taxe de raccordement** : le règlement prévoit entre CHF 30.– et CHF 40.–. Le montant retenu est de **CHF 35.–** (taxe unique).
- **Taxe d'exploitation** : applicable selon les m<sup>3</sup> d'eau consommés, le règlement prévoit entre CHF 0.90 et CHF 2.50. Le coefficient retenu est de **CHF 1.–**.

Ces montants ont été déterminés sur la base des documents ayant conduit à l'élaboration du nouveau règlement, notamment la table des **plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)**. Cette table avait été présentée à la commission financière par le regretté M. Fuchs, du bureau d'ingénieur Fuchs. Cette table projetait sur 10 ans les minimum et les maximums des besoins à couvrir.

Les coefficients retenus visent une **couverture d'environ 80 % des besoins pour 2025**, permettant une consommation progressive des réserves constituées, sans les épuiser en une seule année.

Une **mise à jour du plan de financement** dès 2025 des ouvrages liés à l'eau est en cours d'élaboration, en lien avec l'établissement du budget prévu en décembre. Ce plan inclura l'ensemble des investissements à prévoir sur les **cinq prochaines années**, notamment ceux liés à la nouvelle station d'épuration (STEP), dont les coûts seront progressivement intégrés dans les charges de fonctionnement de la Commune.

À terme, la part de Courtepin dans le projet STEP pourrait atteindre **CHF 30 millions**, générant environ **CHF 900'000.– de charges annuelles** (amortissement et intérêts) dans les comptes de fonctionnement.

Concernant le rôle de la **Commission financière**, celle-ci ne valide pas directement le plan financier, mais elle est consultée. Elle émet cependant un **préavis technique** sur le budget et est amenée à proposer d'accepter ou non le budget. En cas de modification des taux appliqués, elle sera également amenée à se prononcer sur les conséquences financières, notamment en termes d'impact sur les taxes et les réserves.

Enfin, les **membres du Conseil général** seront informés chaque année via la présentation du **plan financier prévu sur cinq ans**, y compris les prévisions de consommation des réserves. Cela leur permettra d'évaluer si les taux proposés sont adaptés à la situation financière et aux objectifs de la Commune.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

#### **Question de Jean-Luc Barras, « Courtepin Ensemble » concernant l'association régionale de la Sarine (ARS)**

Courant juin, un article a été publié dans la presse locale concernant l'association régionale de la Sarine. Selon cet écrit, cette association pourrait reprendre la responsabilité d'élaborer, adopter et mettre en œuvre des projets d'agglomération. C'est ce que propose la préfète de la Sarine, Mme Lise-Marie Graden. Elle a présenté cette solution à l'assemblée des délégués réunie en juin. L'ARS a intégré cette réflexion aux démarches qu'elle mène actuellement en vue d'une révision de ses propres statuts. Le périmètre qui est défini par la confédération pour les projets de l'agglomération de Fribourg comprend les Communes de la Sarine (moins deux communes), cinq Communes singinoises et deux Communes lacoises, dont Courtepin. Au total, ce sont les exécutifs de ces 30 Communes qui devront dire s'ils valident la proposition de Lise-Marie Graden.

- Quels ont été les contacts avec l'ARS par rapport à ce sujet ?
- Si contact il y a eu, quelle est la prise position de l'exécutif

**M. Mario Wüthrich** remercie pour la question posée, qu'il qualifie de très détaillée. Il précise qu'il ne souhaite pas entrer dans les détails dans sa réponse, mais indique d'emblée que, pour l'heure, la Commune ne fait pas partie de l'agglomération.

Il revient ensuite sur le contexte : depuis cinq ans, il participe en tant qu'observateur aux travaux de la **CARM** (Commission d'aménagement régional et de mobilité) de l'ancienne agglomération, laquelle regroupait dix Communes autour de Fribourg, dont Guin faisait partie. Il souligne que **Courtepin** n'a jamais été membre de cette ancienne agglomération.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations dont les périmètres ont été redéfinis par la Confédération. Les Communes de **Misery-Courtion** et **Courtepin**, appartenant au district du Lac, sont désormais théoriquement considérées comme pouvant intégrer l'agglomération de Fribourg.

Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, a mis sur pied un groupe de travail afin de déterminer la meilleure manière de mettre en œuvre cette nouvelle loi. Ce groupe a donné naissance à la CRNCA (Conférence régionale pour la constitution de la nouvelle agglomération), qui s'est réunie à plusieurs reprises. Les discussions ont porté sur la meilleure solution : élargir l'agglomération actuelle ou créer une nouvelle entité. Cela a conduit à des échanges avec l'ARS (Association régionale de la Sarine), laquelle a accepté de reprendre la majorité des travaux, notamment ceux liés à la mobilité. Les domaines de la culture et du tourisme restent à confirmer.

M. Wüthrich précise que Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, est impliquée dans les deux structures, mais que les décisions sont prises par d'autres acteurs. Il mentionne que les nouveaux statuts de l'ARS ont récemment été approuvés, ce qui permet désormais d'avancer concrètement.

Lors de la dernière séance de la CRNCA, les Communes de **Courtepin** et **Misery-Courtion** ont demandé à obtenir davantage d'informations sur les possibilités de faire passer des projets de mobilité via les programmes d'agglomération. Il rappelle que ces projets peuvent bénéficier de subventions fédérales allant jusqu'à 50 %, ainsi que de soutiens cantonaux, à condition de franchir toutes les étapes d'approbation.

Actuellement, les projets en cours au sein de la Commune ne semblent pas correspondre aux critères pour être intégrés dans un programme d'agglomération. La prochaine étape envisagée par la Commune est une rencontre avec Mme la Préfète, Lise-Marie Graden, en collaboration avec Misery-Courtion, afin d'évaluer concrètement le **potentiel des projets d'investissement actuels** et leur éventuelle intégration dans un programme d'agglomération.

Enfin, M. Wüthrich souligne que la Commune ne fait pas encore partie formellement de l'ARS. Une adhésion impliquerait des coûts, calculés en fonction de la population légale, soit environ CHF 30'000 par an pour Courtepin. En l'absence de projets susceptibles d'être repris dans un programme d'agglomération, la Commune préfère ne pas s'engager financièrement à ce stade.

**M. Baptiste Esseiva** souligne que, selon ses informations, la problématique des agglomérations est inévitable. Il s'interroge sur l'existence éventuelle d'une autre agglomération, notamment avec Morat ou une autre grande ville.

**M. Mario Wüthrich** confirme qu'à ce stade, aucun autre périmètre n'a été défini.

**M. Baptiste Esseiva** insiste sur le fait que, tôt ou tard, la Commune devra s'inscrire dans une dynamique d'agglomération.

**M. Mario Wüthrich** indique que, pour l'instant, la Commune reste libre de participer ou non, tout en reconnaissant que M. Esseiva semble disposer d'informations complémentaires.

**M. Baptiste Esseiva** précise que les périmètres sont définis par les autorités fédérales à Berne, et non par Fribourg.

**M. Mario Wüthrich** confirme que le périmètre est effectivement défini dans la loi fédérale sur les agglomérations. La Commune de Courtepin, ainsi que Misery-Courtion, pourraient intégrer cette nouvelle agglomération, qui serait dirigée par l'ARS. Il n'existe toutefois aucune obligation à ce stade. Il ajoute que si la Commune ne souhaite pas intégrer l'agglomération dès le début du processus, elle devra attendre durant une période indéterminée avant de pouvoir y adhérer. Il précise qu'il attend encore des informations plus détaillées de la part de Mme la Préfète, Lise-Marie Graden.

Il indique que la Commune pourrait, par solidarité, intégrer dès maintenant l'agglomération et contribuer financièrement aux projets, qui ne se limitent pas à la mobilité. Il mentionne que Mme La Préfète, Lise-Marie Graden, aurait également évoqué la possibilité de créer une autre organisation pour reprendre la thématique culturelle, actuellement dirigée par l'ARS.

**M. Daniel Werro** relève que si la cotisation annuelle pour adhérer à l'ARS serait de l'ordre de CHF 30'000.–, le Conseil communal devrait sérieusement réfléchir à cette adhésion.

**M. Mario Wüthrich** confirme que ce montant correspond aux frais de fonctionnement de l'ARS. Il précise que, selon les projets annoncés, la Commune devra également contribuer financièrement, après déduction des subventions fédérales et cantonales. Jusqu'à présent, les projets d'agglomération étaient financés de manière solidaire entre les Communes membres, mais il n'est pas garanti que ce principe soit maintenu au sein de l'ARS. Il prend note de cette position et souligne qu'il serait utile de connaître l'avis général.

**M. Pascal Vinard** souhaite rebondir sur les propos précédents et pose la question de la pertinence de l'adhésion : « Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? » Il propose qu'une rencontre avec Mme La Préfète, Lise-Marie Graden, permette d'obtenir des informations concrètes sur les avantages et les inconvénients d'une telle adhésion.

**M. Mario Wüthrich** confirme que la Commune est au tout début du processus et que l'objectif est d'inviter Mme La Préfète, Lise-Marie Graden, afin que les Communes de Misery-Courtion et Courtepin puissent obtenir des informations détaillées, en dehors du cadre d'une séance élargie à toutes les Communes.

**M. Jean-François Haas** appuie les propos précédents et insiste sur l'importance de ne pas « regarder partir les trains », mais plutôt de monter à bord. Il considère que, pour le budget communal, une cotisation de CHF 30'000.– reste supportable. Il met en garde contre une éventuelle adhésion tardive qui pourrait engendrer des frais supplémentaires.

**M. Mario Wüthrich** rappelle que la Commune cotise déjà à la région du district du Lac et s'interroge sur la pertinence de créer deux associations régionales distinctes. Il conclut en indiquant qu'à l'issue de la rencontre avec Mme La Préfète, Lise-Marie Graden, le Conseil communal disposera d'éléments plus clairs pour prendre une décision.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

#### **Question de Mme Regula Hayoz Helfer, « Courtepin Ensemble » concernant les distinctions pour des performances exceptionnelles**

Les citoyens de Courtepin accomplissent régulièrement des performances exceptionnelles dans différents domaines tels que le sport, la culture, la profession, la politique ou encore l'engagement social. Ces performances exceptionnelles méritent d'être reconnues et appréciées, mais aussi mises à l'honneur à travers un soutien moral et émotionnel de la Commune et de toute sa population.

Concrètement, actuellement, les performances de la très jeune athlète Audrey Werro méritent d'être mises à l'honneur, qu'elle ramène ou non une médaille des Championnats du Monde. L'argument du Conseil communal selon lequel il faut éviter de privilégier une seule personne alors que d'autres performances mériteraient également d'être considérées nous amène à poser la question suivante :

Est-il possible d'établir une liste des performances à atteindre et des honneurs publics correspondants, afin que toutes ces performances bénéficient, à l'avenir, d'une attention et d'une reconnaissance publiques équitables ?

Ainsi, il serait clairement défini quelles performances, dans les différents domaines, sont suffisamment exceptionnelles pour être reconnues et mises en valeur par la Commune.

**Mme Gilda Bello** informe qu'elle a effectué une demande d'offre en vue de l'installation de panneaux publicitaires dans le village. Elle précise que cette initiative pourrait répondre à deux objectifs : d'une part, améliorer la communication locale, et d'autre part, valoriser les activités sportives et culturelles des habitants de la Commune.

Elle indique que cette demande d'investissement est en cours d'évaluation. Si elle est acceptée, cela permettra notamment de diffuser des informations utiles aux habitants.

Par ailleurs, Mme Gilda Bello annonce le lancement d'un travail en collaboration avec la **CCL** (Commission culturelle locale) visant à établir un règlement concernant les performances aussi bien culturelles que sportives « méritant » une reconnaissance communale.

Elle souligne toutefois que la mise en place de ce dispositif est complexe et nécessitera du temps. Elle estime que les premières avancées concrètes pourraient intervenir courant de l'année prochaine, en lien avec la nouvelle législature. Les démarches préparatoires débuteront néanmoins dès cette année.

En conclusion, elle considère que les deux projets évoqués — les panneaux publicitaires et le règlement culturel — sont complémentaires et répondent à la question posée.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question de M. Jean-Luc Barras, groupe « Courtepin Ensemble » concernant la déchetterie de Courtepin.**

Depuis quelques semaines, il a été constaté que la benne pour les déchets inertes, à la déchetterie communale de Courtepin, n'est plus disponible.

- Quelle est/quelles sont la/les raisons de cette modification ?
- De quelle manière nos concitoyens peuvent-ils désormais gérer leurs déchets inertes ?

**M. Daniel Aeschlimann** fait remarquer que deux questions en lien avec la même thématique lui ont été posées. Il demande s'il est préférable de répondre à chaque question séparément ou de les traiter ensemble.

**M. Jean-Luc Barras** confirme que les deux questions peuvent être traitées ensemble, ce qui convient à l'ensemble des participants.

**Question de Mme Regula Hayoz Helfer, groupe « Courtepin Ensemble » concernant la promotion de la Commune.**

La Commune de Courtepin est une Commune active. Les nombreuses activités telles que concerts, spectacles de danse et de théâtre, matchs et compétitions, mais également carnaval, bénichon, fêtes, bourses ou marchés en témoignent. Toutes ces activités méritent l'attention de la population. En effet, ce n'est que si les activités sont connues qu'elles seront fréquentées et soutenues. De nombreuses activités sont mentionnées sur la page d'accueil de la Commune de Courtepin, ce que nous considérons comme une bonne chose et très utile. Espérons que cela sera maintenu.

Cependant, tout le monde ne consulte pas régulièrement la page d'accueil de la Commune, de sorte que de nombreuses activités ne sont pas connues. « Si j'avais su... » est souvent trop tard.

Pour éviter que ces activités ne tombent dans l'oubli, des panneaux publicitaires provisoires sont installés à l'entrée du village de Courtepin afin d'attirer l'attention des automobilistes qui passent. Ne serait-il pas beaucoup plus judicieux et plus efficace d'installer des surfaces publicitaires fixes le long de la route principale à l'entrée et à la sortie du village, qui pourraient être utilisés à des fins publicitaires par les associations ? À Düdingen, ces surfaces publicitaires sont utilisées avec beaucoup de succès et de manière variée depuis plusieurs années pour signaler efficacement les activités de la Commune. Par ailleurs, les surfaces publicitaires sont aussi une forme de promotion pour Courtepin, qu'ils présentent aux automobilistes de passage comme un lieu actif offrant une bonne qualité de vie et d'habitat.

**Mme Gilda Bello** demande à Mme Regula Hayoz Helfer si les éléments évoqués dans sa réponse précédente sont satisfaisants ou si des informations complémentaires sont nécessaires.

**Mme Regula Hayoz Helfer** souhaite savoir si les panneaux publicitaires mentionnés précédemment pourront également être utilisés par des particuliers, notamment pour annoncer des concerts.

**Mme Gilda Bello** précise qu'un règlement est en cours d'élaboration en parallèle, afin de définir explicitement les conditions d'utilisation des panneaux et les personnes ou entités autorisées à y publier des informations. Elle indique que, par principe, les panneaux seront accessibles aux sociétés locales, et que la Commune veillera à mettre en place un cadre structuré. L'objectif est de permettre à différents acteurs, y compris des particuliers, de diffuser des informations, dans le respect du règlement à venir.

**M. Philippe Stöhr** tient à rappeler que, lors de l'élaboration du budget 2024, les groupes avaient eu l'opportunité de soumettre des idées dans le cadre de la « Liste au Père Noël ». Son groupe avait proposé une étude sur la mise à disposition de panneaux publicitaires pour les sociétés locales ainsi que pour la Commune. Il précise que cette proposition avait été retenue et classée dans le plan financier en catégorie B ou C. Il regrette toutefois que cette idée n'ait pas été discutée depuis, et remercie la Commune de poursuivre ce projet.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

#### **Question de M. Michel Schafroth, « Le Centre/Die Mitte » concernant le suivi global des investissements.**

Nous avons constaté qu'un nombre important d'investissements approuvés par le conseil général sont toujours en phase de projet ou de réalisation et ne sont donc pas finalisés. Afin que tous les membres du conseil général soient en mesure de suivre la situation et les avancées, serait-il possible d'avoir un tableau récapitulatif listant les investissements non finalisés et leur statut ? Ce tableau devrait être actualisé au minimum tous les trois mois.

Cela faciliterait la communication et éviterait de nombreuses questions quant au statut des différents investissements en cours de réalisation.

La question soulevée sera traitée lors du prochain Conseil général. Le Conseil communal n'ayant pas reçu cette question préalablement, celle-ci n'est pas débattue en séance.

#### **Question de / M. Michel Schafroth, « Le Centre/Die Mitte » concernant l'accès aux salles communales pour les groupes politiques.**

Le groupe Le Centre souhaite connaître la position du Conseil communal concernant la possibilité pour les groupes politiques représentés au Conseil général de disposer, sous certaines conditions, de salles communales pour mener leurs activités internes (réunions, préparation de séances, discussions thématiques, etc.).

- Est-ce que cette option a déjà été envisagée ?
- Le Conseil communal serait-il favorable à l'étude d'un tel dispositif à l'avenir ?
- Qu'elles seraient, selon lui, les contraintes ou conditions éventuelles à considérer dans ce cadre ?

Cette question vise à ouvrir un dialogue constructif et informel sur un usage équitable des ressources communales par les groupes politiques élus.

La question soulevée sera traitée lors du prochain Conseil général. Le Conseil communal n'ayant pas reçu cette question préalablement, celle-ci n'est pas débattue en séance.

## Question de M. Jean-Denis Horner Pour le groupe « Pour notre Commune » concernant l'organisation de la déchetterie.

Nous constatons des changements dans l'organisation de la déchetterie de Courtepin. Certaines bennes ont notamment été déplacées à l'intérieur de la zone de tri, proche du cabanon, afin de pouvoir y assurer un meilleur contrôle.

Le Groupe de travail du règlement des déchets communaux n'a pas été informé de cette réorganisation, alors qu'un redimensionnement de certaines bennes et une restriction des quantités acceptées ont été nécessaires.

Questions au Conseil communal

- Comment ces changements sont-ils annoncés aux utilisateurs de la déchetterie ?
- Pour quelle raison le Groupe de travail n'a pas été avisé de cette réorganisation alors que les discussions reposent justement sur la quantité et le type de déchets récoltés à l'avenir à la déchetterie de Courtepin ?

**M. Daniel Aeschlimann** remercie pour la question posée et indique qu'il va tenter d'y répondre en traitant les deux points successivement.

Il précise que la benne pour déchets inertes n'a pas été supprimée, mais déplacée. Elle est désormais plus petite que celle utilisée précédemment. Les usagers habitués à la déchetterie de Courtepin auront constaté que la Commune doit régulièrement évacuer une quantité importante de déchets inertes, souvent issus de chantiers privés. Or, ces évacuations représentent un coût important pour la collectivité, ce qui est jugé inéquitable.

C'est pourquoi la benne a été remplacée par un modèle plus petit, placé à l'intérieur du site, permettant un meilleur contrôle. Les déchets inertes peuvent toujours y être déposés, à condition qu'ils soient en quantités raisonnables (par exemple, dans des bidons). En revanche, les apports en camionnette ou en remorque ne seront plus acceptés. Les entreprises ou particuliers ayant des volumes importants peuvent s'adresser à des entreprises spécialisées, qui reprennent ce type de déchets, mais moyennant paiement.

Concernant la **communication autour de ce changement**, M. Daniel Aeschlimann indique que des affiches ont été mises en place. Il rappelle également que du personnel est présent sur les sites de Courtepin (entre une et trois personnes) et de Villarepos (une personne), et que ces collaborateurs sont disponibles pour répondre aux questions des usagers. En cas de modifications importantes à venir, une communication plus large sera assurée, notamment par le biais de tout-ménages ou du mémo déchets.

Il précise que le **groupe de travail "Règlement déchets"** n'a pas été consulté pour cette décision, car ce groupe a pour mission principale de définir un règlement général sur la gestion des déchets, et non de statuer sur les modalités opérationnelles ponctuelles telles que la taille ou l'emplacement des bennes.

Il ajoute que, contrairement à Courtepin, certains éléments ont été retirés du site de Villarepos, notamment la possibilité de déposer des batteries. Toutefois, les principales filières de tri (papier, verre, etc.) restent disponibles. Il souligne que les volumes de certains déchets, comme les piles, sont très faibles et que leur évacuation depuis Villarepos engendre des coûts disproportionnés. Il est donc proposé que les usagers intègrent ces dépôts lors de leurs déplacements à Courtepin.

Enfin, M. Daniel Aeschlimann rappelle que la Commune est l'une des dernières à proposer encore la collecte des encombrants et des branches. Il précise que le groupe de travail "Règlement déchets", auquel participe notamment M. Jean-François Haas, travaille actuellement sur ces aspects fondamentaux, afin de définir comment la Commune souhaite organiser la gestion des déchets à long terme.

**M. Alexander Wyss, groupe « Pour notre Commune »** revient sur le sujet de la déchetterie de Villarepos. Il rappelle qu'il a été mentionné précédemment que des signatures ont été déposées et que le Conseil communal traitera ultérieurement cette question. Il souhaite toutefois que l'assemblée soit informée précisément du contenu de cette démarche.

Il indique qu'une communication a été reçue le 5 septembre, annonçant un changement d'horaire à la déchetterie de Villarepos, passant du samedi matin au samedi après-midi. Ce changement ne convient, selon lui, à pratiquement personne. Il ajoute que certains types de déchets ne sont désormais plus acceptés sur ce site, notamment les huiles minérales et végétales, le sagex, ainsi que les appareils électriques et électroniques.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une question, mais d'une information à destination de l'assemblée, et exprime son mécontentement face à cette décision. Il interroge M. Daniel Aeschlimann sur les raisons de ce choix et sur la possibilité d'un retour en arrière.

M. Daniel Aeschlimann indique qu'il n'a pas encore pu traiter la pétition reçue récemment, en raison de ses obligations professionnelles. Il confirme que le document est bien arrivé la semaine précédente et que le Conseil communal travaille actuellement à y répondre dans les meilleurs délais. Il précise qu'il n'est pas en mesure de fournir davantage d'informations à ce stade.

**M. Dany Horner** rebondit sur le sujet évoqué par M. Alexander Wyss. Il souligne qu'il s'agit d'une remarque et non d'une question, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'y répondre immédiatement. Il poursuit par la lecture du texte suivant :

« Monsieur le vice-Syndic

Mesdames et messieurs les conseillers communaux,

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous allez porter à mon message. En effet, depuis le 5 septembre, le même sujet inquiète toute la population de Villarepos et à chacune de mes sorties, j'entends le même discours : Dany : tu es au conseil général, non ?! Faut absolument que tu fasses quelque chose » Il en est arrivé à tel point que j'ai eu l'impression d'avoir, entre mes mains, le pouvoir de changer le monde. Aujourd'hui, ce ne sera donc pas que ma voix que vous entendrez, mais également celle de tous les citoyens qui m'ont interpellé pour porter ce message et les 173 signataires de la pétition évoqué précédemment.

Tout a commencé le jour où nous avons reçu votre courrier, informant la population que certains objets, soi-disant peu déposés, ne seraient plus pris à notre déchetterie, mais également que les horaires d'ouverture du samedi matin seraient déplacés à l'après-midi et ceci, moins d'un mois avant sa mise en application.

Cette décision va à l'encontre de l'actualité écologique et politique. Le mot d'ordre est la disponibilité et non la suppression. De nombreuses Communes avoisinantes mettent en place des déchetteries mobiles ou d'autres solutions afin de simplifier la récolte et le tri convenable des déchets.

Réduire drastiquement ce service a un impact sur le confort, mais également sur le portefeuille de notre Commune. Il y a un risque de mauvais tri qui ne permettrait ensuite plus de valoriser les déchets ou pire qu'on doive payer plus cher pour s'en débarrasser.

Ensuite, nous avons tous des agendas de plus en plus chargés, personne n'a envie de bloquer sa journée du samedi pour aller au nouvel horaire que vous proposez.

Vous me direz, que la déchetterie de Courtepin est ouverte le samedi matin, mais celle-ci n'est pas dans la capacité d'absorber la centaine de véhicules recensés tous les samedis matin à Villarepos. Il n'aura échappé à personne que l'accessibilité de la déchetterie de Courtepin est déjà compliquée actuellement. De plus, la route reliant notre village au reste de la Commune n'est pas adaptée pour s'y croiser avec remorques et différents déchets transportés.

Pour toutes ces raisons, j'invite le conseil communal à ouvrir la discussion avec ses électeurs afin de trouver une solution équitable et acceptable pour tous. »

**M. Jean-Claude Joye, groupe « Pour notre Commune »,** souhaite formuler une remarque concernant la surveillance à la déchetterie de Courtepin. Il évoque deux situations observées récemment :

Lors d'une visite au printemps, il a constaté la présence de trois employés sur le site, dont deux à l'intérieur d'un conteneur. Il décrit une ambiance peu propice à la vigilance, assimilable à une « discothèque ». Un usager est arrivé avec un matelas et l'a déposé dans la benne

destinée à la ferraille, sans que les employés réagissent. M. Jean-Claude Joye a dû lui-même signaler l'incident au personnel.

La semaine précédant la séance, il a observé dans la benne à ferraille un petit chariot en plastique, contenant quelques éléments métalliques (tubes). Il souligne que, malgré la présence régulière de trois employés, le contrôle semble insuffisant. Il s'interroge sur l'efficacité de la surveillance sur place.

**M. Daniel Aeschlimann** reconnaît que des situations similaires ont déjà été constatées. Il indique que des efforts sont faits pour éviter que plusieurs employés se trouvent simultanément dans les conteneurs. Il admet que le contrôle n'est pas toujours optimal, mais souligne que le personnel accomplit généralement un travail de qualité. Il rappelle qu'il est impossible d'assurer une surveillance constante et parfaite, et qu'il faut faire preuve de compréhension.

**M. Jean-Claude Joye** insiste sur le fait que, lorsqu'une déchetterie est censée être surveillée, une vigilance active est attendue. Il estime que certains employés ne sont pas suffisamment attentifs, préférant discuter entre eux pendant que les usagers déposent leurs déchets sans contrôle.

**M. Daniel Aeschlimann** remercie pour la remarque.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question d'Alain Carrel, groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » concernant le trottoir de la route de la bergerie à Wallenried.**

M. Alain Carrel ne comprend pas pourquoi et comment une demande de budget supplémentaire pour ce projet devra être demandée. Il souligne qu'une étude avait été réalisée en amont par un bureau d'ingénieurs mandaté à cet effet. Il exprime son incompréhension quant au fait que, malgré cette étude, une modification du projet ait été nécessaire par la suite. Il précise qu'il est conscient que cette situation n'est pas directement imputable au Conseil communal, mais s'interroge sur les raisons ayant conduit à une prolongation du processus. Il mentionne que les services concernés, tels que les TPF, ont été contactés, mais souhaite comprendre pourquoi une solution plus complexe a finalement été retenue.

**M. Daniel Aeschlimann** reconnaît qu'une erreur a probablement été commise par le bureau d'ingénieurs, qui n'a pas prévu suffisamment d'espace dans le projet initial. Le canton de Fribourg n'a pas validé le projet tel quel, demandant à la Commune de démontrer qu'aucune autre solution n'était envisageable. Une alternative a été identifiée, mais elle s'avère nettement plus coûteuse.

Il ajoute que cette nouvelle solution, bien que plus onéreuse, présente l'avantage d'être conforme aux normes sur le long terme, notamment pour les quarante prochaines années. Il admet que cette réflexion aurait dû être menée dès le début du projet, ce qui aurait permis d'anticiper les coûts et les contraintes.

M. Daniel Aeschlimann indique que l'acquisition de terrain supplémentaire aurait également pu être envisagée auprès de propriétaires privés dont les parcelles jouxtent le tracé prévu pour le futur trottoir. Toutefois, il reconnaît que les propriétaires sont généralement peu disposés à céder une partie de leur terrain, notamment lorsqu'il s'agit de réduire la surface de leur jardin. Il ajoute que, dans ce contexte, la possibilité de procéder à des expropriations aurait peut-être dû être considérée.

La Commune a donc opté pour une solution incluant l'achat des terrains des TPF. Selon les calculs réalisés par le bureau d'ingénieurs, cette variante était financièrement équivalente à celle impliquant les privés, mais elle permettait de lancer les travaux plus rapidement. Il conclut en reconnaissant que la réflexion initiale aurait pu être plus approfondie.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question de M. Philippe Stöhr, groupe « Pour notre Commune », concernant l'état d'avancement du projet 30 km à Wallenried.**

**M. Philippe Stöhr, groupe « Pour notre Commune »** souhaite obtenir des informations sur l'état d'avancement du projet de limitation de vitesse à 30 km/h à Wallenried. Il rappelle que le projet avait été mis à disposition sur le cloud du Conseil général en avril, mais qu'aucune information complémentaire n'a été communiquée depuis. Il exprime son souhait d'avoir des précisions à ce sujet.

Il pose également une question concernant le lien entre ce projet de limitation de vitesse et celui de l'arrêt de bus à Wallenried. Il demande si l'intégration des deux projets était une obligation, et mentionne que, selon les dernières informations, les TPF n'étaient pas favorables à l'arrêt de bus proposé par la Commune, ce qui aurait bloqué l'ensemble du projet.

**M. Daniel Aeschlimann** précise que le regroupement des deux projets — limitation de vitesse et aménagement de l'arrêt de bus — n'était pas une obligation, mais un choix stratégique visant à optimiser les coûts. Il reconnaît que cette décision s'est révélée être une erreur de jugement. Si les deux dossiers avaient été traités séparément, la limitation à 30 km/h aurait probablement déjà été mise en œuvre à Wallenried.

Il explique que le retard causé par les discussions autour de l'arrêt de bus a freiné l'ensemble du projet. Une séparation des dossiers à posteriori aurait impliqué de recommencer les démarches administratives depuis le début, sans garantie d'un avancement plus rapide. Il admet que, si cette réflexion avait été menée dès le départ, la Commune aurait pu avancer plus efficacement sur le volet de la limitation de vitesse.

Concernant l'état actuel du dossier, M. Daniel Aeschlimann indique qu'il ne dispose pas d'informations précises à ce moment-là et qu'il ne peut donc pas répondre de manière détaillée.

M. Philippe Stöhr remercie pour la réponse et indique qu'il rejoint les préoccupations exprimées précédemment par M. Alain Carrel. Il rappelle que la première mise à l'enquête du projet a eu lieu en septembre 2023, et que ce n'est qu'en février 2025 que les TPF ont exprimé leur désaccord. Il s'interroge sur une éventuelle erreur dans le dossier ou sur un manque de suivi de la part des TPF, qui auraient attendu près de deux ans avant de réagir.

Il soulève également une question plus générale sur la qualité des études soumises, et sur leur capacité à considérer l'ensemble des impératifs techniques et réglementaires. Il précise qu'il n'attend pas nécessairement une réponse immédiate, mais souligne que les citoyens de Wallenried s'interrogent légitimement sur ce dossier.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question de M. Jean-Denis Horner, « Pour notre Commune » concernant la suppression de l'arrêt de bus scolaire dit « Ferme Blanchard ».**

M. Jean-Denis Horner souhaite intervenir au sujet de la suppression de l'arrêt de bus scolaire dit « Ferme Blanchard » à Wallenried, bien que ce point ait déjà été brièvement abordé au point 8 de l'ordre du jour par Mme Marianne Scherrer Brantschen.

Il rappelle que les familles concernées ont été informées par le secrétariat scolaire, en date du 4 août, que l'arrêt « Ferme Blanchard » serait modifié pour des raisons de sécurité, et qu'un nouvel arrêt serait proposé sur la route de Champ de Chandossel, sans précisions claires. Cette annonce a suscité des inquiétudes chez certains parents, notamment en ce qui concerne la sécurité du nouvel emplacement.

Le 27 août, soit la veille de la rentrée scolaire, le secrétariat scolaire a contacté les familles pour leur annoncer la suppression définitive de l'arrêt « Ferme Blanchard », décision prise conjointement par l'école et la Commune. Les enfants concernés sont désormais invités à rejoindre l'arrêt « Garage », situé en amont du village.

Une lettre de demande d'éclaircissements a été adressée au Conseil communal par les parents concernés, en date du 9 septembre, avec copie au secrétariat du Conseil général et à sa présidente. Une réponse du Conseil communal a été transmise aux familles le 18 septembre, précisant que le nouvel arrêt proposé le 4 août s'inscrivait dans le cadre de l'organisation du transport scolaire, en réponse aux sollicitations des familles.

M. Jean-Denis Horner formule une question et une suggestion :

- **Question** : Sur quels critères s'est basée la proposition du nouvel emplacement d'arrêt, jugé moins sécurisé que l'ancien, situé sur une route sans trottoir, sans éclairage public, et empruntée par des camions se rendant à la gravière ?
- **Suggestion** : Bien que le nouvel arrêt « Garage » soit situé à environ 600 mètres à pied, avec un trottoir existant sur le parcours, M. Jean-Denis Horner propose de reconsidérer la demande des familles visant à créer un arrêt « La Rita », situé sur une route communale. Les riverains concernés ont donné leur accord de principe pour l'utilisation d'une place privée, jugée plus centrale et plus sécurisée, notamment au vu de l'âge des enfants concernés (entre 5 et 6 ans).

Il remercie le Conseil communal pour son attention et son engagement dans ce dossier complexe lié à l'organisation du transport scolaire.

Mme Marianne Scherrer Brantschen remercie M. Jean-Denis Horner pour son intervention et indique qu'elle prend note du message ainsi que des suggestions formulées. Elle précise qu'aucune réponse complémentaire ne sera donnée lors de cette séance.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

#### **Question de M. Daniel Werro, « Entente Bourgeoise – Bürgerliches Bündnis » concernant la sécurité routière à Pensier.**

M. Daniel Werro intervient au sujet de la limitation de vitesse à 30 km/h à Pensier. Il indique que certains automobilistes, en arrivant sur la route de Pensier, sont surpris par la signalisation et freinent brusquement, craignant un obstacle. Il observe également que certains habitants, agacés par cette limitation, ont tendance à la dépasser allègrement.

Il souligne l'importance de la sécurité dans ce secteur, notamment en raison de la présence d'enfants et d'un arrêt de bus scolaire. Il propose, à l'instar de la Commune de La Sonnaz, d'installer un radar pédagogique affichant la vitesse des véhicules, afin de sensibiliser les conducteurs.

Il demande s'il est possible d'alerter la police pour qu'un radar soit installé temporairement à cet endroit, en précisant que cela pourrait également générer des recettes intéressantes.

**M. Daniel Aeschlimann** répond que l'idée d'installer des radars pédagogiques est pertinente. Il informe que la Commune avait envisagé l'achat de trois appareils, mais que cette acquisition n'a pas encore été réalisée. Il confirme que ce type de dispositif est efficace et utilisé dans d'autres Communes pour renforcer le respect des limitations de vitesse.

Il estime que, dans toutes les zones limitées à 30 km/h, il sera probablement nécessaire de mettre en place des mesures similaires. Il conclut en soulignant l'utilité de ces radars pour sensibiliser les conducteurs, en leur indiquant visuellement s'ils respectent ou non la vitesse autorisée.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**Question de M. Daniel Werro groupe « Entente Bourgeoise – Bürgerliches Bündnis » concernant le stationnement sur la place en face de l'église.**

M. Daniel Werro soulève une question relative au stationnement sur le parking situé en face de l'église. Il indique avoir observé, depuis plusieurs semaines, la présence régulière d'un camion de grande taille occupant plusieurs places de parc. Il s'interroge sur la légalité de ce stationnement et demande si le véhicule est en possession d'une autorisation délivrée par la Commune. Il précise que plusieurs concitoyens de Courtepin ont également exprimé leur étonnement à ce sujet, notamment en raison du nombre de places occupées (environ sept véhicules).

**M. Daniel Aeschlimann** confirme que le camion en question ne dispose pas d'une autorisation formelle délivrée par la Commune. Il reconnaît que la Commune ne dispose actuellement pas des moyens juridiques nécessaires pour sanctionner ce type de stationnement, faute de base réglementaire. Il informe que le Conseil communal travaille actuellement à l'élaboration d'un **règlement de stationnement**, dont la présentation est prévue avant la fin de la législature.

Ce règlement permettra de formaliser les règles de stationnement sur le territoire communal et de mettre en place des mesures de contrôle, y compris la possibilité de verbaliser les infractions.

Il ajoute qu'il envisage, à titre personnel, la mise en place de parcomètres sur le territoire communal, afin de mieux gérer les stationnements illicites. Il précise toutefois que cette proposition n'a pas encore été validée avec ses collègues du Conseil communal.

M. Daniel Werro fait remarquer que l'application des amendes liées au stationnement ne devrait pas être limitée à une plage horaire restreinte, telle que de 7h00 à 18h00.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**M. Daniel Werro intervient au nom de l'Autruche Bleue.**

Il soulève une problématique récurrente liée à la planification des séances du Conseil général. Il rappelle que, chaque année, la séance du Conseil général d'automne et les activités de l'Autruche Bleue coïncident, ce qui engendre des contraintes logistiques importantes pour l'association, notamment en matière de déménagement, de décoration et de réorganisation des espaces.

Il relève que la prochaine séance du Conseil général est agendée au **23 septembre 2026**, et formule la demande suivante : serait-il envisageable d'avancer cette séance à **fin août** ou **tout début octobre**, afin d'éviter, pour la troisième ou quatrième année consécutive, des désagréments pour l'Autruche Bleue, qui s'investit fortement dans ses activités ?

Il précise également que cette organisation implique des ajustements spécifiques, tels que la séparation des stocks d'alcool et de boissons entre la cuisine de l'Autruche Bleue et celle de la Commune, ainsi que la mise en place de divers équipements. Il estime que le déplacement de la date ne représenterait pas une charge excessive et pourrait être envisagé en faveur de l'association.

**Mme Cornelia Rolli Salathe**, présidente du Conseil général, indique que la question sera discutée lors du débriefing du bureau. Concernant la proposition d'avancer la séance du Conseil général à fin août, cela est jugé difficilement réalisable. De même, une tenue début ou au milieu du mois d'octobre coïnciderait avec les vacances scolaires, ce qui doit également être considéré. Le Conseil général prend note de la demande et s'engage à en discuter.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

**M. Daniel Werro demande des précisions** au sujet de la patinoire provisoire à Wallenried

Il demande si la patinoire prévue sera constituée de glace ou d'un matériau synthétique amélioré. Bien que la durée d'exploitation annoncée soit d'un mois, il suggère d'envisager une extension à **trois mois**, estimant que la période initiale est trop courte au vu de l'intérêt du projet. En tant qu'ancien joueur de hockey, il exprime sa satisfaction quant à cette initiative et se réjouit de sa mise en œuvre.

**Mme Gilda Bello** explique qu'il ne s'agit pas d'une patinoire de glace. Elle indique que, pour cette première mise en place, une durée d'exploitation d'un mois est jugée suffisante afin de permettre une phase d'observation et d'évaluation. Cette période permettra de tirer les enseignements nécessaires avant d'envisager une éventuelle prolongation ou adaptation du projet.

**M. Daniel Werro** exprime sa solidarité envers M. Daniel Aeschlimann.

Il souligne les difficultés croissantes rencontrées dans le secteur de la construction. Il salue la clarté de la présentation relative aux démarches administratives et aux normes SIA, tout en rappelant que ce domaine est souvent marqué par des attentes longues et parfois décevantes.

Il relève que les exigences administratives deviennent de plus en plus lourdes, complexes et contraignantes, ce qui exerce une pression considérable sur les professionnels du secteur, notamment les architectes. Il constate que les réglementations évoluent fréquemment, souvent dans un sens défavorable, rendant les procédures encore plus ardues.

En conclusion, M. Werro adresse un message de soutien à toutes les personnes engagées dans des projets de construction, et insiste sur l'importance de faire preuve de patience, estimant que les contraintes administratives ne sont pas appelées à s'alléger dans un avenir proche.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire.

La séance est levée à 21h43.

Le groupe « Pluriel-Plural » se chargera du service de l'apéritif qui va suivre.

**Pour le Conseil général**

La Présidente :

Cornelia Rolli Salathe

La Secrétaire :

Chantal Perroud